COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date – Heure	26 août 2021
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	20 août 2021

Référence	CM-CR-2021-006
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Ludovic NADEAU Josette HABCHI MARGOLI Thierry JOUSSET Manon MILLES Carine VANNEAU Laurent DUMONT Samuel BEAUGER	Emilien BRETON Cécile DE SOUSA Delphine GAUTHIER Didier RIVIERE
Pouvoirs	Sylviane BOUCHEREAU donne pouvoir à Carine VANNEAU Gwénaëlle LESIEUR donne pouvoir à Manon MILLES Laura BEZANNIER donne pouvoir à Didier RIVIERE	
Excusés	-	
Secrétaire de séance	Carine Vanneau	
Début de séance	20h00	
Fin de séance	20h44	

ORDRE du JOUR

01. Ouverture de séance……2
02. Approbation des procès-verbaux des 12 avril et 8 juillet 2021 2
03. Annonces des délégations prises par Monsieur le Maire 2
04. Ecole : cantine : regroupement de commandes 2
05. Recrutement d'enseignants de l'éducation nationale au titre d'une activité accessoire pour l'année scolaire 2021/2022 4
06. Informations diverses 4
07. Questions orales 5
08. Clôture de séance 5

01. Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne les pouvoirs qu'il a en sa possession : Sylviane BOUCHEREAU donne pouvoir à Carine VANNEAU Gwénaëlle LESIEUR donne pouvoir à Manon MILLES, Laura BEZANNIER donne pouvoir à Didier RIVIERE.

12 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut règlementairement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Carine VANNEAU accepte le poste.

02. Approbation des procès-verbaux des 12 avril et 8 juillet 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil :
- le procès-verbal du 12 avril 2021

Le conseil municipal, à la majorité, avec 3 abstentions Laura BEZANNIER, Delphine GAUTHIER, Didier RIVIERE, approuve le procès-verbal du 12 avril 2021

- le procès-verbal du 8 juillet 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 8 juillet 2021

03. Annonces des délégations prises par Monsieur le Maire

Décision 2021-12

Renouvellement de la convention précaire entre la mairie de Prunay le Gillon et Monsieur Thibaut CLOUET pour une durée d'un an du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 sans tacite reconduction.

Décision 2021-13

La commune renonce à son droit de préemption

DATE	N°	Parcelle	M2	Bâti Non bâti
08/07/2021	DIA 028 309 21 00020	AB150+35+34	1 425	bâti
08/07/2021	DIA 028 309 21 00021	YM42-43-53	23 955	Non bâti
12/07/2021	DIA 028 309 21 00022	AI58	1 459	Bâti
21/07/2021	DIA 028 309 21 00023	YX2 - YX3	5 319 14 715	Non bâti
28/7/2021	DIA 028 309 21 00024	AB283	137	Bâti
25/8/2021	DIA 028 309 21 00025	AC326	625	Bâti

Décision 2021-14 (suite à délibération 2021-34 du 8 juillet 2021)

Signature de la convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol entre la communauté d'agglomération de Chartres Métropole et la commune de Prunay le Gillon

Manon MILLES arrive à 20 heures 05.

04. Ecole : cantine : regroupement de commandes

Trois entreprises ont été contactées :
- Cuisine centrale de Chartres Métropole
- Efagrir
- Yvelines Restauration

2 ont décliné l'offre pour les raisons suivantes :

Cuisine Centrale Chartres Métropole	- Repas à 4 composants pour les scolaires --> nos repas scolaires en comportent 5 - Pas de prêt de fours de remise en température - Prix fixés par le Conseil d'Administration du GIP Chartres métropole Restauration et ne pourront être révisés par une formule - Proposition en alternative végétarienne pour répondre aux attentes de tous nos convives mais nous ne produisons pas de repas spécifiques pour répondre à des confessions religieuses - Pour le bon fonctionnement des commandes de denrées, les effectifs scolaires doivent nous parvenir, au plus tard le mardi midi de la semaine S+2, avoir les commandes de repas scolaires la veille avant 10h n'est pas possible pour notre structure
Efagrir	Il est apparu qu'il n'est pas envisageable de s'engager sur un appel d'offre portant sur une production de 230 repas/jours. Cet engagement nécessiterait la réalisation de travaux d'agrandissement qu'il n'est pas possible de lancer pour la rentrée de septembre 2021.

Yvelines Restauration a fait une proposition.

Une commission entre les 3 communes, Prunay le Gillon, Theuville et Thivars, s'est tenue le mardi 10 août, il a été décidé :
- de retenir Yvelines Restauration
- de choisir le menu 5 composants pour le portage, et 4 composants pour la cantine avec la norme EGALIM, uniquement pour la cantine, (réduction du plastique, diversification des sources de protéines, obligation d'approvisionnement « responsable », information et consultation des convives et lutte contre le gaspillage alimentaire)
- date d'effet au 1er septembre 2021

	Prix actuels	**Prix avec Augmentation de 0.35€ Au 1er janvier 2022**	**À partir du 1er septembre 2021**
Repas cantine	2,443€TTC (avec 5 composants)	2,793€TTC	2,427€TTC (avec 4 composants)
Portage	4,998€TTC (avec 5 composants)		4,378€TTC (avec 5 composants)

⌦Monsieur le Maire explique pourquoi 4 composants : entre autres, moins de gaspillage, qualité supérieure
⌦Delphine GAUTHIER demande quel composant est enlevé
⌦Ludovic NADEAU répond que cela dépend, soit l'entrée ou le laitage
⌦Delphine GAUTHIER souligne qu'il faut veiller à l'apport en protéines végétales
⌦Didier RIVIERE propose de peser la masse de gaspillage
⌦Monsieur le Maire propose d'analyser ce qui est le plus jeté sur les 3 communes
⌦Ludovic NADEAU souligne que certains jours c'est plus de la moitié des plats qui sont jetés
⌦Manon MILLES informe qu'un travail sur le gaspillage va être fait en partenariat avec Chartres Métropole
⌦Didier RIVIERE souhaite y être associé
⌦Ludovic NADEAU précise que les 3 communes ont les mêmes prestations (prix, prêt d'un four). Chaque commune passe ses commandes et est livrée individuellement
⌦Delphine GAUTHIER souligne qu'il faudra surveiller le menu proposé sur le papier et la réalité dans l'assiette
⌦Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de prix, malgré la norme EGALIM et une communication expliquant la norme EGALIM et les 4 composants sera donnée aux parents
⌦Didier RIVIERE demande si les tarifs sont toujours basés sur les impôts
⌦Monsieur le Maire répond oui

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de Monsieur le Maire.

05. Recrutement d'enseignants de l'éducation nationale au titre d'une activité accessoire pour l'année scolaire 2021/2022

La réglementation permet aux collectivités de faire appel à des enseignants pour assurer la surveillance de la cour.
Pour les enseignants, il s'agit d'un cumul d'emplois considéré comme une activité accessoire à leur emploi principal exercé auprès de l'éducation nationale.
Il est proposé :

- de créer 1 poste non permanent au titre d'une activité accessoire sur le grade professeur des écoles à raison d'une heure par jour par vacation
- d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels, ayant la qualité de fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale au titre de son emploi principal permanent, pour pourvoir *ces* emplois dans les conditions susvisées
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.
- de fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'une activité accessoire comme suit : sur la base d'une indemnité horaire fixée à 11.91 € brut par heure effective (correspondant au grade de l'intéressé dans son emploi principal)
- les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- d'autoriser le Maire à renouveler, *le cas échéant,* le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des enseignants de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2021/22.

06. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

☒Attribution de la somme de 15 970,50€ au titre de l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque, ce qui correspond à 70% du salaire et des charges de l'agent. Cette attribution est reconduite pour 2 ans.

☒Versement par l'assurance SMABTP de 19 828,20€ pour la toiture de l'Eglise. La société RUELLAN sera en charge du chantier pour le faitage et la remise des ardoises du Clocher.

☒Rencontre du 28 août autour d'un apéritif : Suite aux dernières consignes sanitaires, il est plus judicieux de reporter cet événement festif qui se voulait convivial. En effet, si le pass-sanitaire n'est pas demandé, l'obligation du port du masque l'est. Pas approprié pour un tel évènement. La date a donc été reportée à une date ultérieure suivant l'évolution des consignes sanitaires.

☒Bric à brac du 3 octobre
☒Monsieur le Maire précise que ce bric à brac doit être organisé dans de bonnes conditions dans le respect des restrictions sanitaires ; informe que 4 associations sont associées à la mairie pour cet événement, le football, la pétanque, la gym et l'APE. Une partie des forains, pour les petits, seront présents. Le pass-sanitaire pourra être demandé et le port du masque sera obligatoire. Toutes ces restrictions sont les mêmes pour l'ensemble du bric à brac.
☒Samuel BEAUGER souligne que jouer aux boules avec un masque n'est pas facile et demande si la restauration sera possible
☒Monsieur le Maire répond que oui mais pas sur place
☒Carine VANNEAU souligne que la situation peut évoluer
☒Josette MARGOLI demande comment va se dérouler le bric à brac de Theuville dimanche prochain
☒Ludovic NADEAU précise que le site est fermé avec port de masque et pass-sanitaire obligatoire
☒Thierry JOUSSET souligne que Berchères les Pierres a annulé son bric à brac
☒Josette MARGOLI souligne que les habitants attendent cet évènement qui regroupe beaucoup de monde

⌦Samuel BEAUGER demande si des personnes qui font des choses elles-mêmes peuvent s'installer
⌦Monsieur le Maire répond oui, la fabrication artisanale est autorisée.

⌦Samuel BEAUGER informe qu'une réunion se tiendra la semaine prochaine afin d'évoquer le maintien ou pas du bric à brac

☒Passage de la balayeuse le 30 août comme prévu.

☒Ecole :
- changement du système de chauffage et d'électricité par la Société HEURTAULT
- installation d'un VPI
- les radiateurs ont été enlevés par les services techniques
- la dématérialisation de l'arrivée d'eau sera fera plus tard
- l'effectif est de 88 élèves
- plus de 70 élèves mangent à la cantine

⌦Didier RIVIERE demande pourquoi les peintures n'ont pas été faites malgré l'établissement d'un devis.
⌦Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce devis et que ce n'était pas prévu au budget. A envisager l'année prochaine.

⌦Monsieur le Maire informe que la VMC de la médiathèque va enfin fonctionner. En effet, 2 horloges pour la même chose sont branchées, la société HEURTAULT doit intervenir. De plus, le système de climatisation a été activé.

07. Questions orales

☒Avez-vous organisé une réunion avec les commerçants/artisans de Prunay-le-Gillon pour connaître leurs besoins (également pour leur présenter l'initiative des portraits sur le site de la commune / page Facebook et recueillir leur consentement ? *⌦Réponse de Monsieur le Maire : l'opération est en cours avec un portrait et une publication courant septembre. Il n'y aura pas de réunion globale, tout se fera avec le commerçant/artisan.*

☒Où en est la plaquette de présentation des professionnels de la Maison de services ? *⌦Réponse de Monsieur le Maire : un nouveau professionnel, sophrologue, devait intégrer la MDS, mais la personne repousse d'un an son arrivée. La réalisation de la plaquette est en cours. Elle devrait sortir dans les prochaines semaines.*

☒Concernant la fête de la Saint-Denis, quelles associations se sont engagées sur l'organisation du Bric-à-Brac ? Les forains ont-ils confirmé leur présence ? *sujet abordé dans les informations diverses*

☒Peut-on connaître la raison pour laquelle les Barnums de la commune n'étaient pas disponibles à la location cet été ? Il s'agit pourtant d'une source de revenus
⌦Réponse de Monsieur le Maire répond qu'il a fallu les remettre en état suite à la dernière utilisation et que seuls 4 barnums étaient en état à la fin de l'été. L'installation est faite par le service technique, compte tenu des congés d'été. Mais les locations reprennent à compter de septembre.

☒Un des élus minoritaires pourrait-il siéger au prochain Conseil d'École ?
⌦Réponse de Monsieur le Maire, les élus ont déjà été nommé
⌦Les élus de l'opposition disent que c'est dommage que la question ne leur ait pas été posée et que c'est un peu réducteur

☒Nous constatons le report du verre des retrouvailles. Quelle est la date de ce report ? A l'extérieur cela ne pouvait-il pas être envisageable ? Y-a-t 'il eut de réelles nouvelles restrictions du gouvernement/préfecture ou est-ce les élus majoritaires, sans l'avis du Conseil Municipal, qui ont préféré prendre cette décision ? *sujet abordé dans les informations diverses*

08. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Monsieur le Maire lève la séance à 20h44.